



**INDRE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°37-2022-05028

PUBLIÉ LE 23 MAI 2022

# Sommaire

## **Préfecture d'Indre et Loire / Direction de la citoyenneté et de la légalité**

37-2022-05-18-00004 - Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2020 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département d'Indre-et-Loire (1 page)

Page 3

37-2022-05-16-00001 - Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2020 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département d'Indre-et-Loire (2 pages)

Page 5

Préfecture d'Indre et Loire

37-2022-05-18-00004

Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2020 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département d'Indre-et-Loire

**PRÉFECTURE D'INDRE ET LOIRE**  
**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ**

**BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE, DES ÉLECTIONS ET DES ASSOCIATIONS**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL modifiant l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2020 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département d'Indre-et-Loire**

La préfète d'Indre-et-Loire,

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Mme Marie LAJUS en qualité de préfète d'Indre-et-Loire ;

Vu les modifications demandées par le maire de la commune d'Epeigné-sur-Dême ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

SUR proposition de Madame la Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire ;

**ARRÊTE**

ARTICLE 1 – L'arrêté préfectoral du 29 décembre 2020 est modifié comme suit :

- Annexe moins de 1000 habitants et plus de 1000 habitants selon l'article L.19 VII du code électoral

Arrondissement de CHINON

commune d'EPEIGNE-SUR-DEME :

conseiller municipal	délégué de l'administration	délégué du tribunal judiciaire
sans changement	BARTHELEMY Jean Marie	sans changement

ARTICLE 2 – La Secrétaire Générale de la Préfecture d'Indre-et-Loire, les maires des communes concernées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à TOURS, le 18 mai 2022

Pour la Préfète et par délégation,

La Secrétaire Générale

Signé : Nadia SEGHIER

Préfecture d'Indre et Loire

37-2022-05-16-00001

Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2020 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département d'Indre-et-Loire

**PRÉFECTURE D'INDRE ET LOIRE**  
**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ**

BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE, DES ÉLECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL** modifiant l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2020 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département d'Indre-et-Loire

La préfète d'Indre-et-Loire,

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Mme Marie LAJUS en qualité de préfète d'Indre-et-Loire ;

Vu les modifications demandées par les maires des communes de Ambillou, Coteaux-sur-Loire, Dolus-le-Sec, l'Île-Bouchard, Limeray, Mosnes ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

SUR proposition de Madame la Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire ;

**ARRÊTE**

ARTICLE 1 – L'arrêté préfectoral du 29 décembre 2020 est modifié comme suit :

Annexe moins de 1000 habitants et plus de 1000 habitants selon l'article L.19 VII du code électoral

Arrondissement de CHINON

commune d'AMBILLOU :

conseiller municipal	délégué de l'administration	délégué du tribunal judiciaire
sans changement	sans changement	SAVATIER Sylvie suppléant : BALZAC Thierry

commune de COTEAUX-SUR-LOIRE :

conseiller municipal	délégué de l'administration	délégué du tribunal judiciaire
TOUZARD Nathalie suppléant : GORÉ Florian	sans changement	sans changement

Arrondissement de LOCHES

commune de DOLUS-LE-SEC :

conseiller municipal	délégué de l'administration	délégué du tribunal judiciaire
CARLIN Adeline suppléant : ONDET Frédéric	sans changement	sans changement

commune de MOSNES :

conseiller municipal	délégué de l'administration	délégué du tribunal judiciaire
sans changement	MANGEANT Max suppléante : EL OUNI Marie-Claude	sans changement

- Annexe 1000 habitants et plus

Arrondissement de CHINON

commune de L'ÎLE-BOUCHARD :

conseiller municipal liste 1	conseiller municipal liste 1	conseiller municipal liste 1	conseiller municipal liste 2	conseiller municipal liste 2 ou 3
sans changement	sans changement	sans changement	sans changement	DELAVENNA Max

Arrondissement de LOCHES

commune de LIMERAY :

conseiller municipal liste 1	conseiller municipal liste 1	conseiller municipal liste 1	conseiller municipal liste 2	conseiller municipal liste 2 ou 3
sans changement	sans changement	GASNIER Pascal	sans changement	sans changement
suppléant : MARTIN Nicolas	suppléante : GAUDRY Aude	suppléante : GOSSET Delphine	sans changement	sans changement

ARTICLE 2 – La Secrétaire Générale de la Préfecture d’Indre-et-Loire, les maires des communes concernées , sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d’Indre-et-Loire.

Fait à TOURS, le 16 mai 2022  
Pour la Préfète et par délégation,  
La Secrétaire Générale  
Signé : Nadia SEGHIER